



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG

2025-02-12

Département du Gers

SIEBAG –Nombres de membres: 47

Afférents au Comité Syndical: 47

Présents: 24

Qui ont pris part à la délibération: 24

Date de convocation : 25/07/2025

Séance du mardi 05/08/2025 à 20 h 30 à RISCLE.

Présents : BASTROT P-BUFFALAN JL-BUREAU B-CAPBERN P-COURALET C-CUVELLIER C-DARTIGUES P-DEHEZ G-PRIOZEAU B-JUSTRABO N-FOUGEROUSE F-LALANNE G-LANGLADE C-LECERF M-MASSARROTO S-NABOS C-PEFFAU P-REON E-RIGAIL K-ROMAN C-SAINT-ORENS H-SOULE J-VINCENT C-LACOSTE D-

Absents ou excusés : BECARD N-BOUCHET F-BOURGES L-BRUMONT J-CORDONNIER C-CORNU F-DUFFER S-FARBOS F-FITAN G-FORT C-GARRALON H-JEGUN C-JOYE M-LABORDE S-LAGO G-LAPASSADE B-LARTIGOLLE M-LUMBROSO Y-MINGELLE JM-MINVIELLE S-PARGADE A-RANDAZZO C-RIBAUT P-SARNIGUET C-VAN DE CASTEELE L-VIDAL C-WAUTERS B-

Secrétaire de séance : SAINT ORENS Hervé

Objet : Demande d'adhésion du SIAEP DE MONGUILHEM-TOUJOUSE-MORMES à la compétence EAU POTABLE du SIEBAG

M le Président rappelle la procédure de dissolution en cours du SIAEP de MONGUILHEM-TOUJOUSE-MORMES prévue le 31/12/2025 et de la demande d'adhésion des communes membres de ce syndicat (MONGUILHEM, TOUJOUSE, MORMES) au SIEBAG à compter du 01/01/2026. Il indique que toutes les communes membres du SIAEP DE MONGUILHEM-TOUJOUSE-MORMES vont se prononcer en faveur de la dissolution dudit syndicat.

Vu l'étude d'incidence, jointe à la présente délibération,

Considérant la demande d'adhésion du SIAEP de MONGUILHEM-TOUJOUSE-MORMES au SIEBAG en date du 10/04/2025,

Considérant la dissolution préalable de ce syndicat au 31/12/2025,

M le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur les demandes d'adhésion des communes de MONGUILHEM, TOUJOUSE et MORMES à la compétence EAU POTABLE du SIEBAG , dans les conditions prévues à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux conditions de liquidation du SIAEP DE MONGUILHEM-TOUJOUSE-MORMES suivantes :

- l'ensemble des éléments de l'actif et du passif, tels qu'ils figurent à la balance de clôture des comptes au 31/12/2025, est transféré au SIEBAG dans le cadre de la procédure de dissolution du SIAEP DE MONGUILHEM-TOUJOUSE-MORMES et d'adhésion des communes qui le composait au SIEBAG.
- l'adjoint technique du SIAEP DE MONGUILHEM-TOUJOUSE-MORMES est transféré au SIEBAG au 01/01/2026.

Après discussion, le comité syndical décide d'accepter l'adhésion des communes MONGUILHEM , TOUJOUSE et MORMES à la compétence EAU POTABLE du SIEBAG à compter du 01/01/2026.

M le Président indique que cette délibération sera notifiée sans délai aux communes membres du SIEBAG afin qu'elles se prononcent sur ces demandes d'adhésion.

Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

A Riscle le 07/08/2025

Transmis à la sous-préfecture le 07/08/2025

Publié ou notifié le 07/08/2025

Et publication ou notification le 07/08/2025

Jean-Luc BUFFALAN,

Président du SIEBAG



Adhésion du Syndicat des Eaux de Monguilhem - Toujouse – Mormes (SIAEP MTM) au SIEBAG

Etude d'incidence

1) Présentation du SIAEP MTM

Le SIAEP MTM est un syndicat intercommunal de production et de distribution d'eau potable regroupant les communes de Monguilhem, Toujouse et Mormes.

Les abonnés de ces communes sont alimentés par le forage de la station de Bascaules au moyen de 3 châteaux d'eau : Mormes, Toujouse et Monguilhem (figure 1)

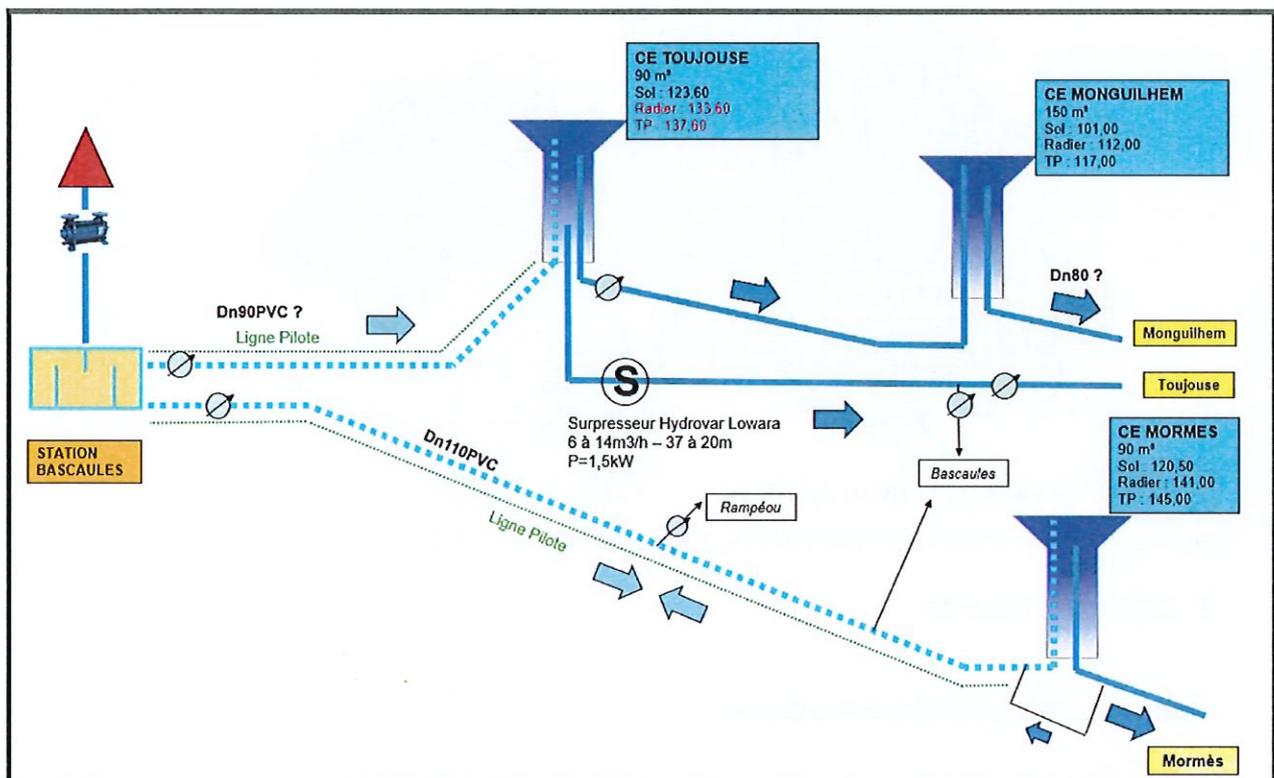


Figure 1 : synoptique du fonctionnement du SIAEP de MTM

Géographiquement, le périmètre de compétence avoisine celui du SIEBAG, la commune de Mormes est mitoyenne de la commune de Perchède (figure 2).

Le 10 avril 2025, le SIAEP MTM a délibéré pour demander son adhésion au SIEBAG.

Ce document a pour objet de présenter le SIAEP MTM, de comparer ses caractéristiques avec celles du SIEBAG et d'évaluer les conséquences de cette adhésion sur les 2 collectivités, afin que le comité syndical du SIEBAG puisse se prononcer sur cette demande. C'est le sens de cette étude d'incidence.

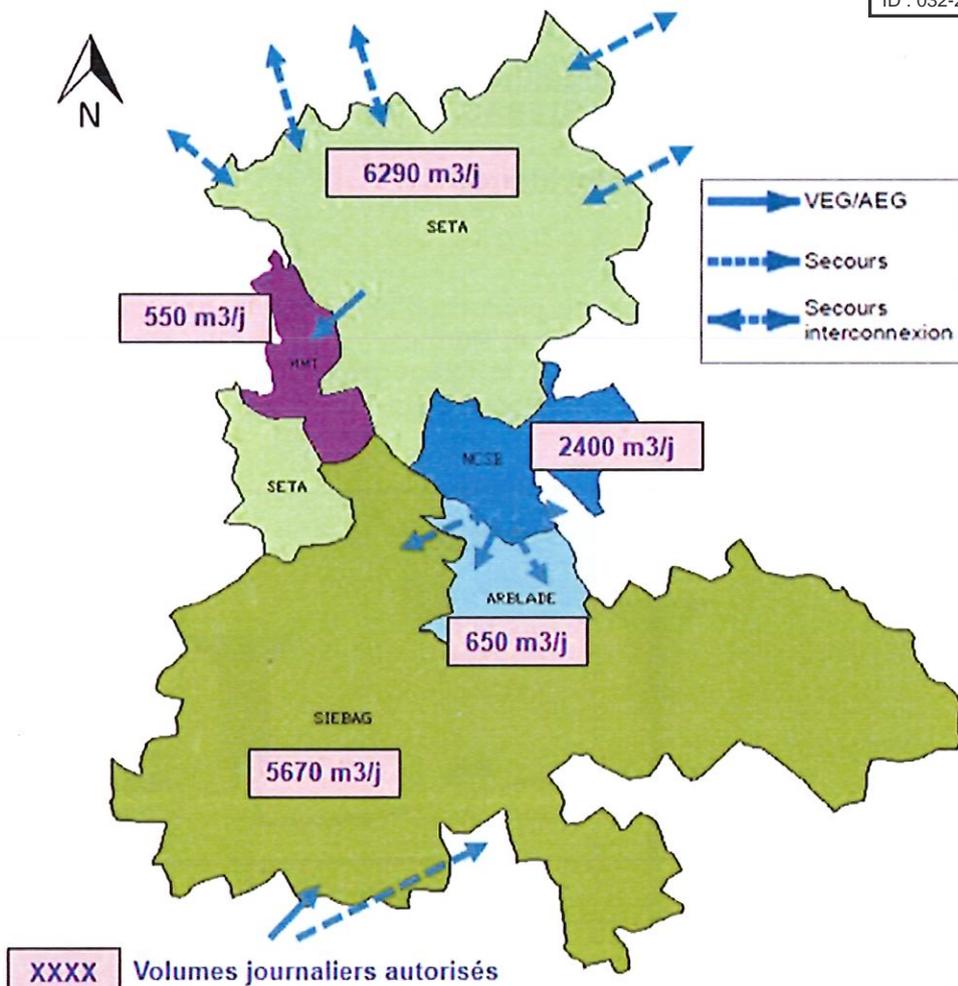


Figure 2 : Périmètres des syndicats de l'ouest du Gers.

2) Etude d'incidence

Abonnés- rendements des réseaux

Années	m3 vendus	nombre d'abonnés
2022	37791	392
2023	36171	400
2024	36964	406
Moyenne	36975	399
PU	1.55 €	48.00 €
s-totaux	57 312 €	19 168 €
Recettes		76 480 €

Tableau 1 : volumes d'eau vendus- nombre d'abonnés -recettes moyennes (période 2022-2024)

Le SIAEP MTM vend en moyenne 37 000 m³/an à ses 400 abonnés (tableau 1). Au regard de ses tarifs, il génère 77 000 €/an de recettes.

Rendement global

nombre d'abonnés	400
m3 vendus	37000
m3 produits	51800
Rendement	71%

Tableau 2 : rendements moyens (période 2022-2024)

Le SIAEP MTM présente un rendement global moyen sur la période 2022-2024 de 71 % (tableau 2). Le calcul de ce rendement correspond au rapport entre les volumes vendus et les volumes produits et ne prend pas en compte les eaux de service. 71 % de rendement est un bon résultat pour un réseau rural.

Tarifs

	MTM	SIEBAG
m3	1.60 €	1.70 €
abonnement	52.00 €	81.00 €

Tableau 3 : tarifs MTM/SIEBAG

Les tarifs du SIAEP MTM sont inférieurs à ceux appliqués par le SIEBAG (Tableau 3). La différence est particulièrement sensible pour la part fixe. Il serait alors nécessaire de faire converger les tarifs du SIAEP MTM sur plusieurs années (3 ou 4 ans)

Le SIAEP MTM facture à ses abonnés 2 fois par an (juillet et décembre) à partir de relevés réels. Ces périodes sont, à quelques semaines près, similaires à celles du SIEBAG. L'intégration des abonnés du SIAEP MTM au SIEBAG ne devrait pas poser de problèmes de facturations.

Néanmoins, un transfert informatique du fichier abonnés du SIAEP MTM devra être fait (le SIAEP MTM utilise le logiciel AGEDI). Des mises en place et des corrections de base de données seront nécessaires.

Éléments comptables :

Les principaux éléments indicateurs financiers des exercices 2023 et 2024 sont présentés tableau 4. Les détails comptables sont joints en annexe 1.

	2023	2024
Recettes de fonctionnement de l'exercice	97 076,45 €	108 238,78 €
dépenses de fonctionnement de l'exercice	107 477,42 €	105 119,71 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-10 400,97 €	3 119,07 €

Recettes d'investissement de l'exercice	0,00 €	20 765,34 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	11 993,46 €	12 302,73 €
Résultat d'investissements de l'exercice	-11 993,46 €	8 462,61 €

Capacité d'autofinancement brute	1 247,13 €	14 864,81 €
Capacité d'autofinancement nette	-1 920,24 €	13 809,02 €

Résultat d'exercice	-22 394,43 €	11 581,68 €
---------------------	--------------	-------------

Excédents cumulés au 31/12/2024

78 368,20 €

Tableau 4 : principaux états financiers.

Si des disparités apparaissent entre les exercices 2023 et 2024, il faut constater que les capacités d'autofinancement brute et nette sont positives fin 2024. Les déficits d'investissements s'expliquent par l'absence de nouveaux emprunts. L'endettement du SIAEP MTM est faible.

Le SIAEP MTM a contracté un emprunt de 40 000 € le 13 mai 2022 auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne. C'est un emprunt d'une durée de 10 ans au taux fixe de 1.07 %. Le capital restant dû au 31/12/2024 est de 29 422.59 €, les annuités sont de 4 223 €.

Le SIAEP MTM est un syndicat composé de 3 communes. Pour répondre à ses besoins, il doit faire à des prestataires extérieurs. De plus contrairement au SIEBAG, il n'est pas en TVA directe.

Pour mesurer l'incidence économique de l'adhésion du SIAEP MTM au SIEBAG, il était intéressant de simuler les exercices comptables 2023 et 2024 si le SIAEP MTM faisait partie du SIEBAG. Les résultats sont présentés tableau 5.

	2023	2024
Recettes de fonctionnement de l'exercice	91 691,67 €	98 509,80 €
dépenses de fonctionnement de l'exercice	90 953,54 €	84 996,08 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	738,13 €	13 513,72 €
Recettes d'investissement de l'exercice	11 880,00 €	20 765,34 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	12 523,46 €	12 302,73 €
Résultat d'investissements de l'exercice	-643,46 €	8 462,61 €
Capacité d'autofinancement brute	12 386,23 €	25 259,46 €
Capacité d'autofinancement nette	9 218,86 €	24 203,67 €
Résultat d'exercice	94,67 €	21 976,33 €

Excédents cumulés au 31/12/2024

78 368,20 €

Tableau 5 : principaux états financiers après simulation

La déduction de dépenses relatives à des activités qui auraient été réalisées en régie et non pas sous traitées, le basculement comptable en TVA directe, la suppression de certaines dépenses redondantes... conduisent à conclure que l'adhésion du SIAEP MTM n'aurait pas impact négatif sur l'économie du SIEBAG.

Approche technique

Ouvrages :

Les ouvrages du SIAEP MTM comprennent une station de pompage et 3 châteaux d'eau dont les caractéristiques sont précisées tableau 6.

1 ressource	Forage de Bascaules	Bon état général
CE de Toujouse	90 m3	Bon état général
CE Monguilhem	150 m3	Bon état général
CE Mormes	90 m3	Bon état général
Temps séjour global	2 jours	

Tableau 6 : ouvrages du SIAEP MTM

L'ensemble des ouvrages présente un bon état général et ne devra pas être remplacé en urgence. Il faut souligner ici la qualité de l'exploitation (annexe 2).

La mise en place de by-pass au niveau des réservoirs et l'aménagement d'un accès au réservoir de Monguilhem sont les seuls problèmes mineurs constatés.

Une télégestion (SOFREL) est en place, son intégration à la télégestion du SIEBAG ne devrait pas poser de problèmes particuliers.

Le SIAEP MTM dispose également d'un local de stockage dont le SIEBAG pourrait éventuellement en conserver l'usage.

Réseaux

Le réseau du SIAEP est constitué de 52 273 mètre linéaire (ml) de conduites (tableau 7).

réseaux (ml)	52273	
Eternit	12821	25%
PE	4141	8%
PVC postérieur 1980	12953	25%
PVC antérieur 1980	19627	38%

Tableau 7 : réseaux SIAEP MTM

La nature et l'âge des réseaux constituent les problèmes majeurs. 25 % des réseaux sont en éternit et 38 % en PVC antérieur à 1980.

Pour les PVC antérieurs à 1980 un programme de suivi des CVM devra être mis en place, dans la continuité du suivi actuel du SIEBAG.

Il n'est pas nécessaire de remplacer l'intégralité des réseaux en éternit immédiatement (sur les 12 821 ml seuls 1 160 ml seraient urgents à remplacer). Mais, l'entretien de réseaux en éternit exige le respect de procédures strictes et une formation adaptée des agents. Le coût de la formation des agents (6 500€) ainsi que l'acquisition des équipements nécessaires seront supportés par les excédents du SIAEP MTM. Le détail des réseaux en éternit est précisé tableau 8.

Sur les 12.8 km de réseaux en éternit, 60 % sont situés en agglomérations.

Les plans des réseaux existent sous format papier mais n'ont pas été numérisés. Les levés topographiques des affleurants et la sectorisation des réseaux devront être mis en œuvre. Toutefois, ils s'inscriraient dans le prolongement des travaux actuels du SIEBAG.

Détail réseaux en éternit

Commune	localisation	longueur (ml)	diamètre (mm)	année de pose
Mormes	château d'eau Bourg	291	100	1969
Toujouse	château d'eau Bourg	1160	80	1964
	Parking mairie	50	80	1964
	Pessoulat	275	80	1964
	Route mairie	138	60	1964
Monguilhem	château d'eau Bourg	688	150	1957
	château d'eau Bourg	366	120	1957
	Ville basse	183	80	1957
	Route de Montégut	1530	60	1957
	Route de villeneuve de Marsan	106	120	1957
	Route de Monlezun	705	60	1957
	Route de Toujouse bourg	352	60	1957
	Château d'eau Bourg Charros	873	60	1957
	Charros	36	40	1957
	Perreton	450	60	1957
	Rue des écoles	66	60	1957
	Hors agglomérations			
Monguilhem		5552		
TOTAL		12821		

Tableau 8 : réseaux éternit

Qualité des eaux

Le forage de Bascaules prélève l'eau dans une nappe superficielle (sables fauves) sur la commune de Toujouse. Il a été déclaré d'utilité publique en 2012 et son autorisation de pompage est de 550 m³/j.

Les caractéristiques physico-chimiques de l'eau prélevée sont bonnes. Mais elle est sensible aux pollutions par les pesticides. Ainsi, l'eau présente des taux moyens élevés en esamétolachlore (1,98 µg/L) et des traces de métabolites de l'atrazine ont été détectées.

En raison de ses faibles capacités de production (et en conséquence de l'absence de rentabilité de la mise en place de traitements), il devrait être supprimé et remplacé par une alimentation par le SIEBAG et le SETA (cf. plan commun d'actions curatives)

Effectifs :

Un agent assure l'exploitation des réseaux et l'entretien des ouvrages. Il s'agit de M. Cyril Texier, adjoint technique territorial principal de 2^e classe, électricien de formation. Sa mutation au SIEBAG ne pose pas de problèmes et sera positive pour le SIEBAG. En effet, au regard de la qualité des installations visitées, c'est un agent technique compétent et expérimenté.

3) Conclusion :

Le SIAEP MTM a été très bien géré. Ses finances sont saines, les installations ont été très bien entretenues et sont en bon état de fonctionnement. L'agent transféré est compétent. Le seul point négatif est la présence en quantité élevée de réseau en éternit qui nécessitera des conditions d'exploitation spécifiques mais dont le renouvellement immédiat n'est pas forcément nécessaire.

Je ne vois aucune raison rédhibitoire à l'adhésion du SIAEP MTM au SIEBAG.

Annexe 1 :*Etats comptables SIAEP MTM 2023 et 2024*

	<i>Recettes de fonctionnement</i>	2023	2024
64198	Autres remboursements	5 915 €	9 729 €
7011	Eau	55 241 €	57 263 €
701241	Redevance pollution d'origine domestique	10 969 €	5 758 €
70128	Autres taxes et redevances	3 341 €	6 457 €
701251	Redevance prélèvement		1 748 €
704	Travaux	3 160 €	5 402 €
7064	Locations de compteurs	18 450 €	19 416 €
7581	FCTVA 2023		1 237 €
7583	Excédents sur opération de gestion		13 €
7588	Autres	0 €	0 €
778	Autres produits		686 €
777	Quotepart subv invest transf cpte résul	530 €	530 €
	Recettes de fonctionnement	97 606 €	108 239 €

Dépenses de fonctionnement

6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	7 071 €	3 298 €
6063	Fournitures entretien et petit équipt	726 €	798 €
6064	Fournitures administratives	207 €	447 €
6066	Carburants	2 041 €	1 885 €
6068	Autres matières et fournitures	1 293 €	180 €
6071	Compteurs	977 €	822 €
613	Locations, droits de passage, servitude	1 373 €	1 541 €
61523	Entretien, réparations réseaux	11 745 €	8 735 €
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	732 €	516 €
616	Primes d'assurances	2 633 €	2 543 €
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 935 €	5 129 €
625	Déplacements, missions et réceptions	435 €	291 €
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	1 172 €	990 €
627	Services bancaires et assimilés	26 €	37 €
6378	Autres taxes et redevances	15 389 €	13 575 €

6218	Autres personnels extérieurs	8 201 €	7 745 €
6410	Rémunérations du personnel	27 016 €	28 801 €
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	11 354 €	11 770 €
648	Autres charges de personnel	635 €	647 €

6512	Droits d'utilisat°	5 896 €	271 €
653	Indemn., frais, format° élus/memb. cons.	2 880 €	2 820 €
6541	Créances admises en non	0 €	
6542	Créances éteintes	0 €	
6588	Charges diverses de gestion courante	2 €	3 €

66111	Intérêts réglés à l'échéance	298 €	94 €
-------	------------------------------	-------	------

678	Autres charges exceptionnelles	441 €	
-----	--------------------------------	-------	--

6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	11 880 €	12 182 €
	dépenses de fonctionnement	119 357 €	105 120 €

Recettes d'investissements

2813	Constructions	3 436 €	3 436 €
10222	FCTVA		8 584 €
28158	Autres matériels, outillage technique	8 444 €	8 746 €
	recettes d'investissements	11 880 €	20 765 €

Dépenses d'investissements

2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	9 124 €	10 811 €
218	Autres immobilisations corporelles	0 €	
1641	Emprunts en euros	2 869 €	962 €
1391	Subventions d'équipement	530 €	530 €
	dépenses d'investissements	12 523 €	12 303 €

Etats comptables SIAEP MTM – simulation adhésion SIEBAG

<i>Recettes de fonctionnement</i>		2023	2024
64198	Autres remboursements		
7011	Eau	55 241 €	57 263 €
701241	Redevance pollution d'origine domestique	10 969 €	5 758 €
70128	Autres taxes et redevances	3 341 €	6 457 €
701251	Redevance prélèvement		1 748 €
704	Travaux	3 160 €	5 402 €
7064	Locations de compteurs	18 450 €	19 416 €
7581	FCTVA 2023		1 237 €
7583	Excédents sur opération de gestion		13 €
7588	Autres	0 €	0 €
778	Autres produits		686 €
777	Quotepart subv invest transf cpte résul	530 €	530 €
	Recettes de fonctionnement	91 692 €	98 510 €

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		2023	2024
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 703 €	3 126 €
6063	Fournitures entretien et petit équipt	605 €	665 €
6064	Fournitures administratives		
6066	Carburants	1 701 €	1 571 €
6068	Autres matières et fournitures	1 078 €	150 €
6071	Compteurs	814 €	685 €
613	Locations, droits de passage, servitude	840 €	840 €
61523	Entretien, réparations réseaux	5 872 €	4 368 €
6155	Entretien et réparations biens mobiliers		
616	Primes d'assurances	2 000 €	2 000 €
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 935 €	5 129 €
625	Déplacements, missions et réceptions		
626	Frais postaux et frais télécommunicat°		
627	Services bancaires et assimilés	26 €	37 €
6378	Autres taxes et redevances	15 389 €	13 575 €

6218	Autres personnels extérieurs		
6410	Rémunérations du personnel	27 016 €	28 801 €
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	11 354 €	11 770 €
648	Autres charges de personnel		

6512	Droits d'utilisat°		
653	Indemn., frais, format° élu/memb. cons.		
6541	Créances admises en non	0 €	
6542	Créances éteintes	0 €	
6588	Charges diverses de gestion courante	2 €	3 €

66111	Intérêts réglés à l'échéance	298 €	94 €
-------	------------------------------	-------	------

678	Autres charges exceptionnelles	441 €	
-----	--------------------------------	-------	--

6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	11 880 €	
	dépenses de fonctionnement	90 954 €	84 996 €

Recettes d'investissements

2813	Constructions	3 436 €	3 436 €
10222	FCTVA		8 584 €
28158	Autres matériels, outillage technique	8 444 €	8 746 €
	recettes d'investissements	11 880 €	20 765 €

Dépenses d'investissements

2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	9 124 €	10 811 €
218	Autres immobilisations corporelles	0 €	
1641	Emprunts en euros	2 869 €	962 €
1391	Subventions d'équipement	530 €	530 €
	dépenses d'investissements	12 523 €	12 303 €

Annexe 2 : Ouvrages

Station de Pompage de Bascaules (Commune de Toujouse) – mise en service 1990



Station de pompage de Bascaules



Station de pompage de Bascaules

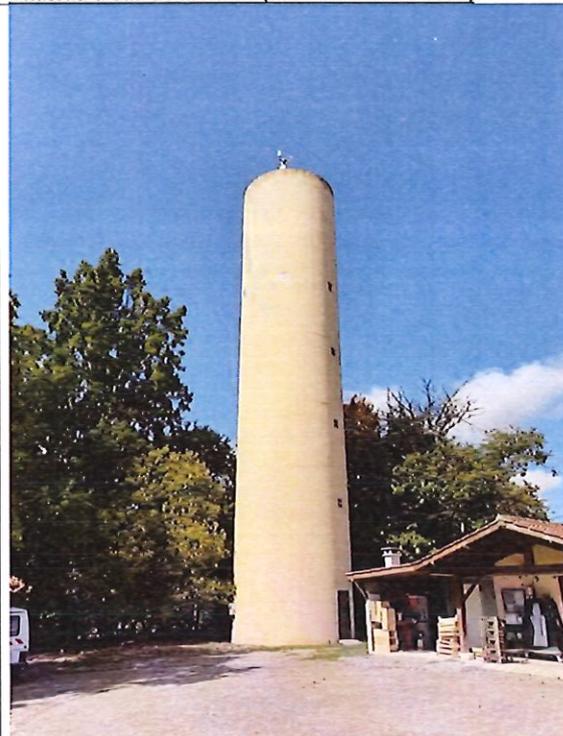


Pompage/comptage



Capacité : 15 m³/h
Profondeur de nappe : 20 m

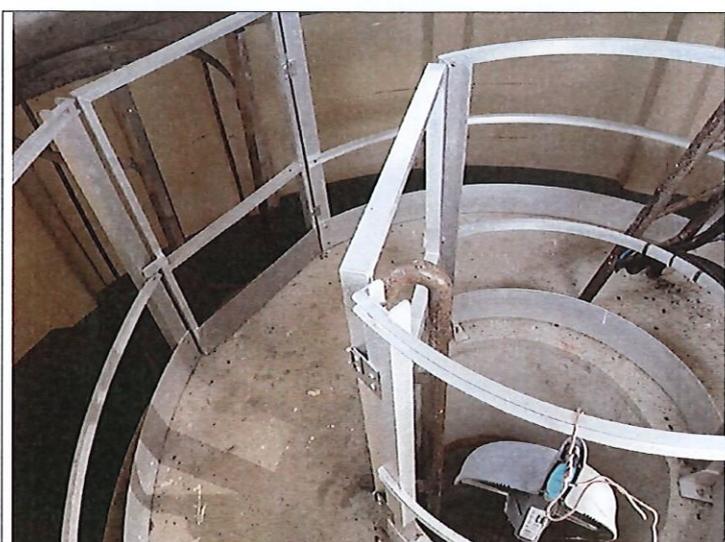
Château d'eau de Mormes (mise en service 1970)



Château d'eau de Mormes :
Capacité 90 m³
Hauteur : 20m



CE Mormes : conduites alimentations/ distributions

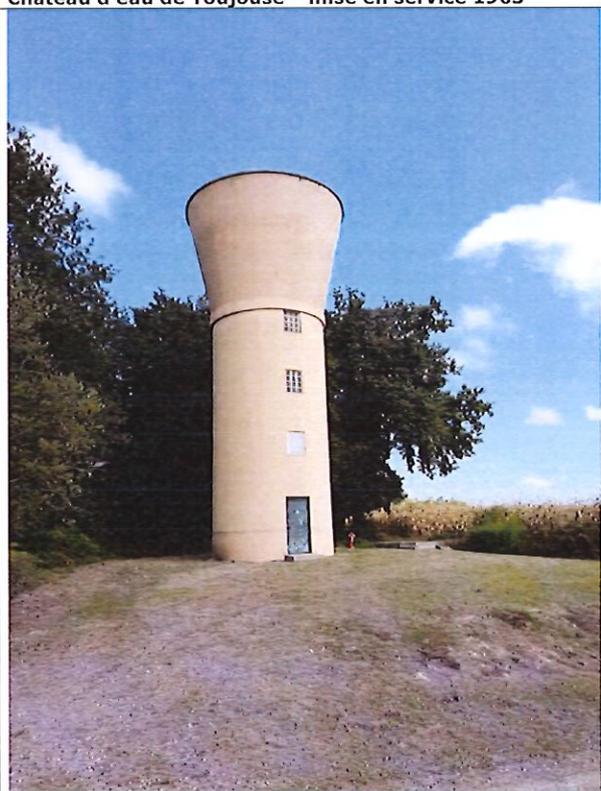


CE Mormes :
Accès réservoir



CE Mormes
Chambre des vannes

Château d'eau de Toujouse – mise en service 1965



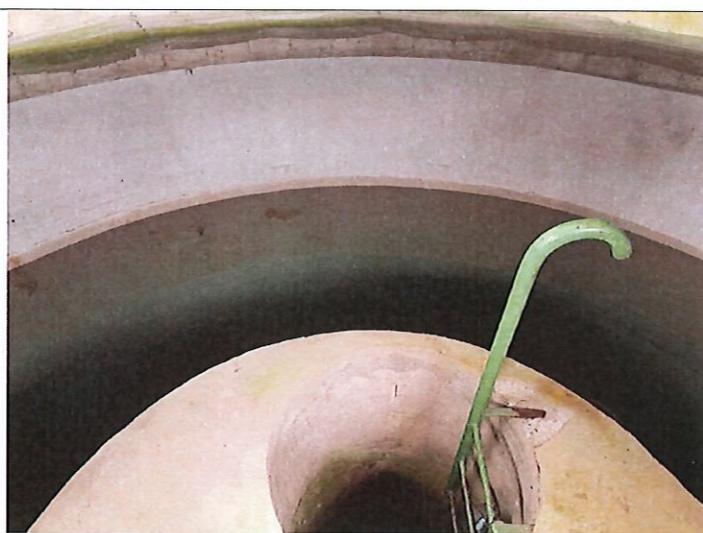
CE de Toujouse :
Capacité : 90 m3 -Hauteur : 10 m



CE de Toujouse : conduites adductions/ distributions

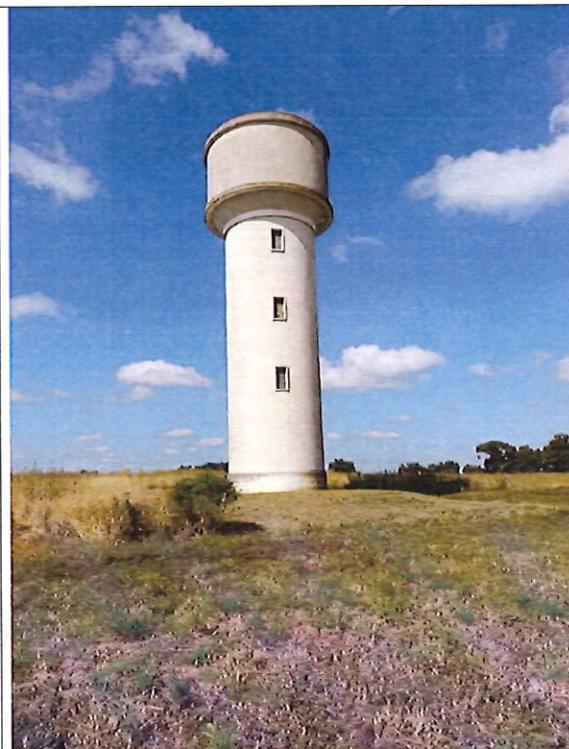


CE de Toujouse : surpresseurs



CE de Toujouse : réservoir

Château d'eau de Monguilhem – mise en service 1958



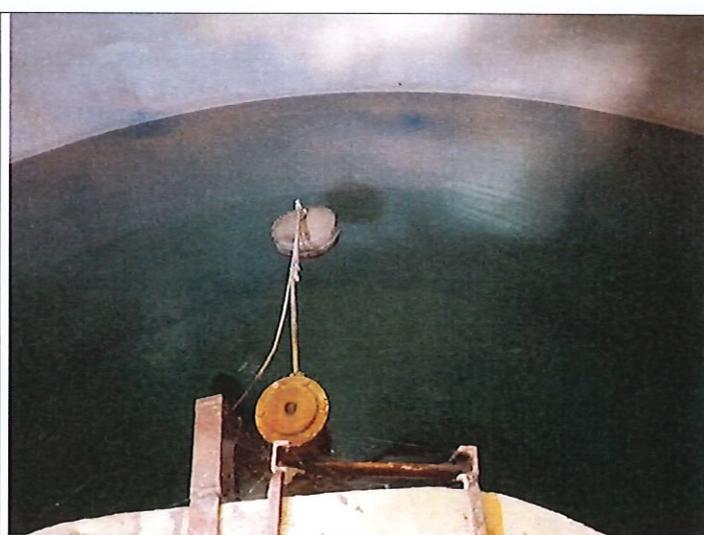
CE de Monguilhem :
Capacité 150 m³- Hauteur : 15 m



CE de Monguilhem
Conduites adductions/distributions



CE de Monguilhem : accès réservoir



CE de Monguilhem : réservoir